



DEMANDE DE SUBVENTION Risque incendie

VU les articles L5711-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Présidente du Syndicat Mixte du Salève, Madame Badia CHALEL, en vertu d'une délégation du conseil syndical formalisée par la délibération n°55_2020 du 21 octobre 2020 ;

Considérant que le Syndicat Mixte du Salève est opérateur Natura 2000 du site du Salève FR8201712,

Considérant que le site du Salève est à la fois un réservoir de biodiversité classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope notamment pour la présence d'orchidées et un espace très fréquenté pour une grande partie de la population du bassin Genevois,

Considérant que les tournées effectuées par les éco-gardes et les services de police de l'environnement mettent fréquemment en avant les comportements des usagers vis-à-vis du risque incendie,

Considérant que les moyens de lutte contre les incendies sur le massif sont embryonnaires,

Considérant que les montants sollicités pour la subvention permettront d'initier une étude de vulnérabilité au risque incendie,

Considérant que l'étude consiste en :

- une analyse du territoire,
- une analyse de l'aléa actuel et futur,
- une analyse des enjeux du territoire, des zones d'interface entre forêt et bâti, des zones de susceptibilités aux incendies,
- une cartographie et caractérisation détaillée de la desserte forestière,
- une analyse de la défendabilité du territoire,
- un état des lieux des dispositifs de gestion du risque incendie (connaissance du risque, information du public, surveillance)
- une analyse du risque et des mesures préconisées avec des fiches actions.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant total Etude risque incendie	Financement Fonds vert	Auto- Financement
15 500 € HT	12 400 €	3 100 €

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE – Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral – ArchParc –
74160 ARCHAMPS

Adresse postale : SYNDICAT MIXTE DU SALEVE - Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral –
Archparc -74166 ST JULIEN EN GNEVOIS Cédex

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : info@syndicat-mixte-du-saleve.fr Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondusaleve.com. Site Internet : www.maisondu-saleve.com



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

DECIDE

1. De **DEMANDER** une subvention à l'Etat au titre du fonds vert selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
2. De **SIGNER** tout document se rapportant à la présente décision.

A Archamps, le 23/04/2024

La Présidente du Syndicat Mixte du Salève

Badia CHALEL

La Présidente certifie le caractère exécutoire
de cette décision transmise en PREFECTURE
le

et publiée le



SYNDICAT MIXTE DU SALEVE – Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral – ArchParc –
74160 ARCHAMPS

Adresse postale : SYNDICAT MIXTE DU SALEVE - Bâtiment Athéna – Entrée 2 – 38 rue Georges de Mestral –
Archparc -74166 ST JULIEN EN GENEVOIS Cédex

Téléphone : +33(0)4 50 95 28 42 - Télécopie : +33(0)4 50 95 92 17

Email du Syndicat Mixte du Salève : info@syndicat-mixte-du-saleve.fr Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondu-saleve.com Site Internet : www.maisondusaleve.com